



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

MONSIEUR LE PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE CAUD
10 BOULEVARD GASTON SERPETTE
BP 53 606
44036 NANTES CEDEX 1

N/Réf : 2025-44

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jacques BOURDIN





MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

MADAME LA PRESIDENTE DE REGION
HOTEL DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE
1 RUE DE LA LOIRE
44200 NANTES

N/Réf : 2025-45

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Madame la Présidente,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jacques BOURDIN



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
3 QUAI CEINERAY
CS 94109
44041 NANTES CEDEX 1**

N/Réf : 2025-46

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Jacques BOURDIN**



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE PONT-CHATEAU SAINT-GILDAS-DES-BOIS
2 RUE DES CHATAIGNIERS
44160 PONT-CHATEAU**

N/Réf : 2025-47

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jacques BOURDIN





MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE
SYNDICAL
PARC NATIONAL DE BRIERE
MAISON DE PARC DE FEDRUN
214, RUE DU CHEF DE L'ILE
44 720 SAINT-JOACHIM**

N/Réf : 2025-48

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Jacques BOURDIN**



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DU COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE DE LOIRE ATLANTIQUE
16 QUAI ERNEST RENAUD
44105 NANTES**

N/Réf : 2025-49

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Jacques BOURDIN**





MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
5, ALLEE DES LIARDS
BP 18129
44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX 1**

N/Réf : 2025-50

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Jacques BOURDIN**



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE
ATLANTIQUE
RUE PIERRE-ADOLPHE BOBIERRE
LA GERAUDIERE
44939 NANTES CEDEX 9**

N/Réf : 2025-51

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Jacques BOURDIN**





MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Le 24 avril 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE DU HAUT BRIVET
6 RUE DE L'ETANG
44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET**

N/Réf : 2025-52

Objet : Modification du PLU – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 9 avril 2025, le maire de la commune de Sainte Anne sur Brivet a prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Elle porte sur une ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification du PLU tel qu'il sera soumis à enquête publique.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



**Le Maire,
Jacques BOURDIN**